

comté Varesino (1). Ces historiens soutenaient que ce monastère ne pouvait être que celui de Nantua.

Il était donc très-difficile d'établir la vérité en présence de ces documents qui constataient d'un côté la souveraineté de Conrad sur le Lyonnais, et de l'autre celle du roi Lothaire sur Nantua qui dépendait à cette époque du pays ou comté Lyonnais (*pagus vel comitatus Lugdunensis*) ou tout au moins du royaume de Bourgundie dont Conrad était souverain.

M. le baron de Gingins-Lassaraz, dans une savante dissertation qu'il fit insérer en 1835 dans la *Revue du Lyonnais*, essaya bien de démontrer la fausseté d'assertion de Hugues de Flavigny ; il parvint facilement à prouver la souveraineté de Conrad sur le Lyonnais, en faisant mention des chartes qui constataient cette souveraineté ; mais lorsqu'il en vint à discuter le diplôme de Lothaire, il se borna à dire que la donation insérée dans ce diplôme « *devait être considérée plutôt comme une sorte d'hostilité contre l'archevêque de Lyon que comme une preuve de souveraineté sur cette cité.* »

Or, le roi Lothaire se serait bien gardé d'exercer aucun acte d'hostilité contre l'archevêque de Lyon et par conséquent contre Conrad, roi de Bourgundie, qui n'était, par le fait, que le lieutenant du puissant Othon-le-Grand, empereur d'Allemagne, et arbitre de l'Europe. D'ailleurs les documents contemporains ne laissent entrevoir aucun motif de mésintelligence entre Lothaire et Conrad ou Burchard son frère, archevêque de Lyon.

M. Valentin Smith, en discutant, sous un autre point de vue, le diplôme du roi Lothaire, prouve d'une manière irréfutable :

Qu'il n'y avait à Nantua d'autre monastère que celui dédié à saint Pierre, et que le monastère dédié à saint Amand, dont il est question dans le diplôme de Lothaire, ne pouvait être celui de Nantua.

Que les moines de Nantua ont faussement attribué au monas-

(1) Voyez Cartulaire de Cluny. — Gallia Christiana, t. IV. — Dom. Bouquet, t. IX. — Bibliotheca Cluniacensis, f. 314.